



République Française
MAIRIE
DE ST HILAIRE DU HARCOUËT

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action
Sociale du

MERCREDI 6 MARS 2024

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Votes favorables : 16

Vote défavorable : 0

Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 6 mars 2024 à 16h30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 22 mars 2024, se sont réunis lors de la séance, au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, avenue du Maréchal Leclerc, sous la Présidence de M. BOUVET.

Etaient présents : Mmes BODIN, GUILLOTIN, HALLAIS, LEFEBVRE, LEROUX, SEGUIN, SINEUX, Mrs BOUVET, HAREL, MOISSY, REBOURS, ROULAND.

Avaient délégués son pouvoir : Mme COTREL à M. HAREL, M. DESDOUET à M. ROULAND

Etaient absents : Mme BEUZIT et Mme FRANCOISE

Monsieur ROULAND conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°1DEL2024-002 CCAS
Classification : 7/Finances locales. 7.1.
Décisions budgétaires
Transmission au contrôle de la légalité

**Présentation et adoption du Rapport d'Orientation
Budgétaire (ROB) servant de support au Débat
d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024 du CCAS**

VU la loi du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, imposant qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai maximum de deux mois et minimum de 15 jours, précédant le vote du budget,

VU le nouvel article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, qui stipule que le rapport d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un vote (cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet" (CE, 9 mai 1990, commune de Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

VU les articles : L. 5211-3 et L. 2131-1 du CGCT, qui stipulent qu'une délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département,

VU les dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, qui précisent qu'une délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département,

VU l'arrêté préfectoral n°15- 209 du 15 décembre 2015, de la préfecture de la Manche, portant création de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-Du-Harcouët au 1^{er} janvier 2016,

VU que les trois communes fondatrices ont approuvé par des délibérations respectives, fin 2015, le schéma de mutualisation présenté par la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,

VU les délibérations communes et concordantes du 16 novembre 2015, prises par les villes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Martin-de-Landelles et Virey, demandant la création de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët au 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration doit se réunir pour accomplir cette formalité qui lie le vote du budget 2024.

*

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que pour les communes de plus de 3 500 habitants, dans les établissements publics de coopération intercommunale et les CCAS, un débat sur les orientations du budget primitif doit avoir lieu, dans un délai maximum de 10 semaines et minimum de 15 jours, précédant le vote de ce dernier.

Monsieur le Président rappelle que l'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi de nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, stipule que le rapport d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un vote (cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) avec présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

En effet, en l'absence de précision législative, son régime juridique relève du droit commun ; or, le Conseil d'Etat considère qu'en l'absence de vote, une "prétendue délibération doit donc être regardée comme un acte nul et de nul effet" (CE, 9 mai 1990, commune de Lavaur et Lozar). Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend acte du débat sur la base d'un rapport, ce qui a pour effet de constater aussi l'existence de ce rapport).

Monsieur le Président précise que **Le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024 pour le CCAS est joint en annexe**, au présent projet de délibération.

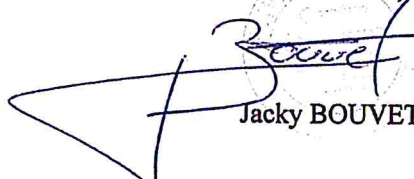
Sur proposition de M. le Président et de Mme GUILLOTIN,

Après en avoir délibéré 16 voix favorables, le conseil d'administration du CCAS décide :

- De prendre acte par un vote, que le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2024, relatif au Centre Communal d'Action Sociale, a bien été présenté aux Administrateurs dans le **document joint en annexe** et a servi de support au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'en est suivi.

Pour copie conforme,

Le Président,



Jacky BOUVET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : 11/03/24

Et publication ou notification

Du :

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte. Ce présent acte est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc – BP 250861 – 14050 CAEN Cédex – Téléphone : 02 31 70 72 72 – Télécopie : 02 31 52 42 17 – Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification, suivant les cas. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



*Saint-Hilaire
du-Harcouët
Carrefour des 3 Provinces*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU
MERCREDI 6 MARS 2024 A 16H30

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2024 DU CCAS**

Le Débat d’Orientations Budgétaires

- Ce débat est obligatoire dans les Communes et leurs CCAS de plus de 3 500 habitants,
- Il doit permettre au Conseil Municipal ou au Conseil d’Administration du CCAS, de discuter des orientations budgétaires,
- Elles préfigurent les priorités de gestion qui seront affichées dans le budget primitif 2024,
- Il permet également d’être informé sur l’évolution de la situation financière du CCAS.

Accusé de réception en préfecture
050-200058328-20240306-DEI2024_002CCAS-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024



Accusé de réception en préfecture
050-200058325-20240306-DEL2024_002CCAS-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024



PREAMBULE

Saint-Hilaire-du-Harcouët en quelques chiffres :

Démographie :

- **5 747** habitants au 1^{er} janvier 2024 en population municipale et **6 054** habitants en population totale également au 1^{er} janvier 2023
- **Union de 3 communes en 2016** (4 700 ha) pour former la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët
 - Saint-Hilaire : 3 912 habitants
 - Saint-Martin-de-Landelles : 1 125 habitants
 - Virey : 1 057 habitants
- **2^{ème} plus grande ville** sur le plan démographique de la communauté d'agglomération MSMN

Logement et cadre de vie :

- 57% de la population sont propriétaires de leur logement
- 47% des logements construits avant 1970

Emploi et activité sur Saint-Hilaire-du-Harcouët :

- 866 entreprises présentes dans la commune
- 20 720 € de revenu moyen par habitant de la commune

EPCI de rattachement : Communauté d'Agglomération : « Mont Saint-Michel - Normandie » ; avec 88 000 habitants

Accusé de réception en préfecture
050-200058328-20240306-DEL2024_002CCAS-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

	2020	2021	2022	2023	2023	Différence 2023/2024	% de différence 2023/2024
Population de la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët							
Population municipale	6 094	5 932	5 850	5 769	5 747	-22	-0,38
Population comptée à part	373	357	332	308	307	-1	-0,33
Population totale	6 467	6 289	6 182	6 077	6 054	-23	-0,38

Bilan 2023 et prévisions 2024 pour le CCAS

Rappel :

Depuis 2016, 5 dispositifs ont été mis en place ou étendus à la commune nouvelle :

- L'aide à la cantine
- Le chéquier Saint'H
- Un projet de transport navette a vu le jour porté par le CCAS et la ville de St Hilaire, de façon à répondre à un besoin des habitants en termes de déplacement, pour les personnes sans moyen de locomotion.
- Le Fond social écolier
- Le Permis Saint'H

Le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), permet d'accueillir depuis Mai 2015 une douzaine de jeunes travailleurs régulièrement.

En 2017, une commission intergénérationnelle a été mise en place au niveau de la commune afin d'être présente auprès des plus âgés et fragiles (action présente sur St Martin de Landelles à l'origine). Cette commission travaille sur certaines actions, en partenariat avec le CCAS.

Bilan 2023 :

Poursuite de l’Action permis Saint H’ : (aide au financement pour un maximum de 10 permis de conduire par an jusqu’ en 2024, dans le cadre du Contrat de Pôle de Service « CPS » avec le Département de la Manche). Le CCAS a commencé sa mise en œuvre en 2021. Une communication a été faite auprès de l’ensemble des professionnels médico-sociaux du territoire en février 2023 pour relancer ce dispositif. Une communication dans la presse a également été réalisée. **3 nouvelles aides au permis ont été accordées en 2023.**

Parmi les bénéficiaires depuis 2021, 4 ont obtenu leurs permis, 2 ont obtenu le code et passent l’examen du permis prochainement, 3 sont toujours en cours de formation, 1 n’a pas poursuivi sa formation (son dossier a été annulé). Les bénéficiaires signent une convention donnant lieu à des heures de bénévolat pour la commune.

A ce jour, 240 heures de bénévolat ont été effectuées sur différentes missions : présence au centre de vaccination, bénévolat aux collectes de la Banque Alimentaire et des restos du cœur, service au repas des aînés et repas de la « Polynormande », présence à la patinoire, préparation de courriers, aide au service floral et aux services techniques, découpage de bulletins pour le conseil des jeunes, accompagnement à des sorties dédiées aux seniors (*arts et sentiers*), aide aux ateliers collectifs de Mme Noël.

Action en faveur des seniors et de la prévention de la perte d'autonomie : association « Siel Bleu ».

Nous avons renouvelé cette action sur les 3 communes déléguées de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët pour l'année 2023-2024 (*les ateliers ont lieu entre septembre et juin*).

Le CCAS a répondu à un nouvel appel d'offre de la conférence des financeurs. Cette demande d'aide a été accordée, puis affectée au groupe sur Virey. 13 personnes en bénéficient.

Une nouvelle demande auprès de « l'ASEPT » (*Association Santé et Prévention sur les Territoires*) a été accordée également pour la commune déléguée de St-Martin-de-Landelles. Les habitants de Saint-Hilaire-du-Harcouët n'ont pas bénéficié de subvention mais ont poursuivi à titre payant. Nous réalisons un roulement des deux subventions entre les 3 communes déléguées chaque année. Les bénéficiaires en sont informés.

Problématique des ADDICTIONS :

1- Travail sur une future action d'une pièce de théâtre jouée par les élèves des deux collèges aidés par une troupe sensibilisant sur les dangers du numérique :

Cette pièce sera jouée par les élèves, et leurs parents viendront les voir se produire sur scène. 5 demandes de subvention ont été réalisées afin de financer l'intervention d'une troupe de théâtre. 3 sont encore en attente de réponse (MSA suite à une orientation de l'Agglomération sollicitée par le CCAS, ARS et appel à projet MILDECA de la Préfecture de la Région Normand(e) et 2 ont été refusées par la CAF et la CPAM (ces établissements financent des projets de type création de structure liée à la parentalité mais pas de financement d'actions ponctuelles).

Des rencontres ont déjà eu lieu avec les directeurs de collège et le prestataire qui établira la pièce de théâtre avec les élèves. L'action se crée petit à petit. Les réponses aux demandes de subvention sont attendues avant l'été 2024. La pièce devrait être proposée courant de l'année scolaire 2024-2025.

2- Mise en relation avec l'Agglomération concernant la formation à la détection des professionnels médico-sociaux du territoire :

En effet, dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie, l'une des actions retenues est la **Prévention des conduites addictives** et la mise en place d'une **formation au Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB)**, à destination des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux.

Une demande a été formulée en 2023 par le CCAS ainsi que par d'autres partenaires du territoire auprès de la Direction des partenariats de l'Agglomération, afin de savoir si cette formation pourrait être étendue aux professionnels sociaux et accueils de loisirs. La demande a reçu un avis favorable et a permis la formation des agents de l'accueil de loisirs.

3- Une seconde action de prévention des addictions liées aux numériques auprès de l'ensemble des élèves de CM2,

en partenariat avec l'espace public numérique a eu lieu sur l'année scolaire 2023-2024. Cette action a recueilli un retour très positif de la part des directeurs d'école et des élèves comme la première qui avait eu lieu en 2022.

4- Enfin, une permanence du CAARUD à destination de la population a été mise en place depuis septembre 2023.

5- Réunion d'information/formation à la détection des conduites addictives à destination des professionnels médico-sociaux du territoire : elle a été mise en place avec le CAARUD. Celle-ci a reçu un accueil très positif car 30 professionnels y ont participé



Organisation du Repas des aînés sur la commune déléguée de Saint Hilaire :

649 personnes au total ont été réunies sur les 3 repas en 2023. Le CCAS les finance. L'organisation est réalisée par chaque commune déléguée concernant Saint-Martin-de-Landelles et Virey ; par le CCAS pour le repas de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Saint Hilaire du Harcouët : 7 octobre et a réuni 420 personnes ;

Saint Martin de Landelles : 8 octobre et a réuni 149 personnes ;

Virey : 14 octobre et a réuni 80 personnes.

Organisation d'Ateliers numériques destinés aux seniors en partenariat avec « Présence Verte » :

Cette première session d'ateliers qui a eu lieu d'octobre à décembre 2023 a connu un franc succès. Le groupe était complet et une liste d'attente a été créée. Présence verte a accepté de financer une nouvelle session début 2024. Un nouveau groupe de 10 participants a donc débuté ces ateliers depuis le 10 février 2024 pour 8 semaines.

Partenariat avec la caisse de retraite AGIRC ARRCO :

Conférence autour de la sensibilisation sur les questions de mémoire et des maladies neuro-dégénératives, animée par un neurochirurgien de Rennes, a été proposée à la population le 12 décembre 2023. Elle a permis d'inviter de nombreux partenaires travaillant auprès des seniors. Des stands pour chaque organisme avaient été installés. Y étaient présents : le CLIC, France Alzheimer, l'aidant bus, l'équipe spécialisée Alzheimer, les ateliers mémoire, la plateforme de répit, les jeunes unis-cité, le CCAS. Cette conférence a eu lieu dans la salle des fêtes de Saint Martin de Landelles et a réuni près de 250 personnes.



Intégration au réseau VIF (violences intra-familiales) créé sur Avranches par les professionnels médico-sociaux en 2022 et qui souhaitaient étendre leur action sur le territoire Sud Manche :

Ce réseau travaille autour de la problématique des violences intra-familiales (VIF) et à la mise en place d'actions. La Cheffe de Service du CCAS est inscrite sur un groupe de travail « ressources » et au COPIL (*comité de pilotage*). Une conférence à la salle « Le REX », a été organisée le 20 novembre 2023.

Le public était invité à participer à cette soirée qui parlait des mécanismes de l'épuisement et des risques de violences qui peuvent en découler. Lorraine Brissette, conférencière québécoise, présentait les mécanismes d'épuisement (épuisement de l'aidant, épuisement parental) et proposait des outils de prévention pour éviter que l'épuisement ne mène à des relations conflictuelles, voire violentes. La conférence a réuni 143 personnes.

Mise en place d'une nouvelle mutuelle communale MBA :

Elle vient en complément de celle d'AXA déjà existante depuis 3 ans. Cette collaboration permet un meilleur accès aux soins à tous les habitants de la commune, quelle que soit leur situation financière. En effet, l'idée de cette convention est ainsi de permettre à tout habitant de Saint-Hilaire-du-Harcouët (sans condition de ressources) ne bénéficiant pas d'une couverture santé, d'obtenir, à tarif préférentiel, une mutuelle adaptée à leurs besoins.

Accueil des jeunes en service civique UNIS CITE : arrivés en octobre 2023, la première partie de l'action avec ces jeunes a été de les faire connaître sur le territoire : présentation au repas des aînés, présentation au Conseil Municipal et Conseil d'Administration, présentation aux bénévoles « un bonjour un sourire) et participation aux actions dédiées aux seniors réalisées par le CCAS et la commission intergénérationnelle.

Des articles de presse ont également été faits pour les faire connaître à la population. Ils ont également rencontré récemment les seniors adhérents au club de St Hilaire. Cette première partie du service civique leur a permis d'offrir les projets qu'ils souhaitent menés en 2024. Enfin, ils ont débuté des visites de convivialité au nombre de 5 personnes visitées chaque semaine.

Poursuite des actions collectives :

Renouvellement de l'action des encombrants, Arts et Sentiers sur le parcours de Buais, action sur les économies d'énergie avec EDF, disco-salade, atelier esthétique et bien être en utilisant les produits de la maison, yoga du rire, présence au forum des associations, atelier décoration repas des aînés, goûter de Noël, galettes des rois avec les bénévoles et les bénéficiaires de l'action « un bonjour un sourire ».

Hébergement d'urgence :

Les deux logements d'urgence ont été occupés par des familles et/ou personnes seules dans le besoin. Ces derniers ont été accompagnés par le CCAS. Ces logements répondent à un besoin crucial sur le territoire. En effet, le Sud Manche n'a plus d'hébergement d'urgence depuis la fermeture du foyer Emmaüs à Avranches.

Poursuite du travail avec le service logement sur l'année 2023

Ci-dessous les chiffres concernant la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët :

Nombre de demandes de logement actives au 31/12 (choix n°1 St Hilaire, Virey, Saint Martin) : 256 (nombre de demandes de logement tout ordre de choix confondus : 380). Sur les 256 demandes, 67 n'ont pu être instruites car arrivées tardivement en fin d'année ou faute de logements disponibles ou correspondants aux attentes des demandeurs.

Nombre de logements attribués : 72

Nombre de demande de logement non attribués : 85 (motifs principaux : dossier incomplet, désintérêt du demandeur)

Nombre de logements refusés (refus demandeur) ou annulés : 32

Nombre de réunion avec Manche Habitat : 11

Typologie des familles entrées :

Personnes seules (avec enfants ou non) : 78 %

Couples (avec enfants ou non) : 22 %

Motifs de la demande les plus fréquents :

N° 1 - divorce/séparation

N° 2- logement éloigné des équipements et services

N° 3- rapprochement familial/ logement trop cher

Chiffres en février 2024 :

- Nombre de logements vacants : 17 dont 16 en travaux (y compris les 5 maisons cité Lebreton). 7 autres logements seront libérés prochainement.
 - Typologie des logements vacants : T3 et T4 bis. Le seul logement restant à relouer est un T4 bis
- Nombre de demandes de logements enregistrées : (choix n°1 St Hilaire, Virey, Saint Martin) : 320 (nombre de demandes de logement tout ordre de choix confondus : 469)

Concernant les dépenses d'investissements au CCAS: il y a eu en 2023 des travaux de maintenance dans les bureaux (rideaux).

Projets 2024 :

Poursuite de l’Action permis Saint H’ : le financement de l’action aurait dû se stopper mais une négociation a pu être possible. En effet, la période covid a empêché le lancement de cette action dès 2020 (confinements et auto-écoles non-autorisées à reprendre leur activité). Aussi, une année complète a été perdue. Après un échange avec le Département, il a été accordé un financement pour l’année 2024. Le dispositif est donc maintenu pour une année et de nouvelles demandes sont possibles. Deux sont en cours d’étude.

Action en faveur des séniors et de la prévention de la perte d’autonomie : Nous souhaitons renouveler cette action sur les 3 communes déléguées de la commune nouvelle de Saint-Hilaire-du-Harcouët pour l’année 2024-2025.

Le CCAS a répondu à un nouvel appel d’offre de la conférence des financeurs. Cette demande d’aide, si elle est accordée, sera affectée au groupe créé sur St Martin de Landelles, qui souhaitent poursuivre les ateliers « Siel Bleu ».

Une nouvelle demande auprès de « l’ASEPT » (*Association Santé et Prévention sur les Territoires*) est en cours pour la commune déléguée de St-Hilaire du Harcouët. Les habitants de Viréy ne bénéficieront pas de subventions mais pourront poursuivre à titre payant.

Problématique des ADDICTIONS : Mise en place de la pièce de théâtre par une troupe sensibilisant sur les dangers du numérique suite aux retours des demandes de subventions. Celle de la MSA avance une possibilité de prise en charge à 80%. (cf bilan 2023)

Organisation d'Ateliers numériques destinés aux séniors en partenariat avec « Présence Verte » entre février et avril 2024 (cf bilan 2023). Et possibilité selon la demande de la réitérer au cours du dernier trimestre 2024.

Organisation du Repas des aînés. Ils sont prévus le 5 octobre pour St Hilaire, le 12 octobre à Virey et le 13 Octobre à St Martin de Landelles

Poursuite du travail mené au sein du réseau VIF (violences intra-familiales) et au sein du COPIL (*comité de pilotage*). Les prochaines rencontres prévues auront lieu en mars et juin 2024. Deux ont déjà eu lieu en février. L'objectif est de renforcer ce réseau en sollicitant les élus du territoire notamment en terme de soutien financier. En effet, ce réseau existe seulement par l'engagement des professionnels du territoire. Une rencontre avec le Député Bertrand Sorre est prévue le 18 mars 2024. Le second objectif 2024 est de travailler sur la communication du réseau.

Une sensibilisation aux Violences Intra-Familiales et présentation du lieu d'écoute destiné aux femmes victimes de violences conjugales (présence une fois par mois au CCAS) aura lieu le 21 mars 2024. Elle est organisée par le CCAS et le CHRS. Elle est destinée aux professionnels du territoire. A ce jour, près de 40 professionnels y sont inscrits.

Poursuite des actions collectives : Renouvellement de l'opération « enlèvement des encombrants », Arts et Sentiers sur le parcours de Parigny, action sur les économies d'énergie avec EDF, disco-salade, atelier bien être, atelier décoration repas des aînés, goûter de Noël, repas de Noël, repas avec la Banque Alimentaire, action avec les élèves de BTS « ESF » de Mortain.

Renouvellement d'une action en partenariat avec la caisse de retraite AGIRC ARRCO :
une rencontre est prévue prochainement pour en définir le thème.

Accompagnement des actions mises en œuvre par les jeunes du service civique : un projet d'atelier cuisine est en préparation avec Mme Noël, une sortie ciné en partenariat avec les « Ehpads » et résidences autonomie va être organisée également, une sortie à « Caraméuh » avec des personnes à mobilité réduite est en préparation. Enfin, dans le cadre de l'anniversaire des 80 ans de la reconstruction de la ville, un projet d'exposition d'interviews de quelques aînés ayant vécu la reconstruction est en cours d'élaboration. Cette action se fait en partenariat avec la résidence autonomie « les fauvettes » et le service communication de la ville.

Foyer de Jeunes travailleurs : le renouvellement de la convention entre la commune et le FJT d'Avranches arrive à échéance. Une rencontre est prévue en 2024 pour travailler sur le renouvellement de celle-ci et l'organisation d'un événement en 2025 pour fêter les 10 ans du FJT de Saint Hilaire. Actuellement, le FJT accueille 12 jeunes : 4 étudiants (2 au lycée Lehec et 1 au lycée Agricole, 1 étudiante en stage à l'IME), un jeune en service civique et 7 apprentis dans des domaines divers (mécanique automobile, mécanique agricole, apprenti dans les écoles élémentaires, maçonnerie)

Service logement : un projet de réhabilitation par Manche habitat de l'ancienne maison des maîtres va débuter en 2024. Ce projet en centre-ville permettra la création de 8 logements. Une accessibilité PMR sera possible car un ascenseur y est prévu.

Etat de l'endettement par exercice, année 2023
CCAS DE ST-HILAIRE-DU-HARCOUET

NEANT

(PAS D'ENDETTEMENT PREVU NON PLUS EN 2024)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2023

RECRUTEMENTS	DEPARTS
NEANT	NEANT

PROMOTIONS (sous réserve de l'accord de la CAP)	GRADE
NEANT	NEANT

Pour information, deux agents sont à temps partiel 90% sur autorisation et non de droit.

PREVISIONS POUR 2024

<i>RECRUTEMENTS</i>	<i>DEPARTS</i>
NEANT	NEANT

<i>PROMOTIONS (sous réserve de l'accord de la CAP)</i>	<i>GRADE</i>
1 agent	Conseiller socio-educatifs (A)

Pour information, deux agents sont à temps partiel 90% sur autorisation et non de droit.

MONTANT DES COTISATIONS

<u>COTISATIONS 2023</u>	<u>COTISATIONS 2024</u>
➤ Taux accident du travail : 1,79 %	➤ Taux accident du travail : 1,72 %
➤ Contributions CNRACL employeur : 30,65 %	➤ Contributions CNRACL employeur : 31.35 %
➤ Taux Allocations familiales : 5,25 %	➤ Taux Allocations familiales : 5,25 %
➤ Taux vieillesse plafonnée : 8,55 %	➤ Taux vieillesse plafonnée : 8,55 %
➤ SMIC horaire brut : 11,27 €	➤ SMIC horaire brut : 11,65 €
➤ Taux cotisation au CNFPT : 0,90 %	➤ Taux cotisation au CNFPT : 0,90 %
➤ Taux cotisations au CDG50 : 1,15 %	➤ Taux cotisations au CDG50 : 1,15 %
➤ IRCANTEC Employeur : 4,20 %	➤ IRCANTEC Employeur : 4,20 %
➤ Assurance chômage : 4,05 %	➤ Assurance chômage : 4,05 %

Prévisions dépenses de personnels 2024 CCAS			
		Budget Primitif 2023	Budget Primitif 2024
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0,00 €	0,00 €
6218	Autres personnels extérieurs	0,00 €	0,00 €
63	IMPÔTS ET TAXES	2 300,00 €	2 300,00 €
6336	Cotisation CNFPT et CDG	2 000,00 €	2 000,00 €
6338	Autres impôts et taxes	300,00 €	300,00 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	138 520,00 €	145 100,00 €
64111	Rémunération principale	71 000,00 €	76 010,00 €
64112	NBI, SF	2 000,00 €	2 000,00 €
64118	Régime indemnitaire	20 000,00 €	20 000,00 €
64131	Rémunération non titulaire	0,00 €	0,00 €
6451	Urssaf	12 000,00 €	12 200,00 €
6453	Caisses retraite	26 000,00 €	27 000,00 €
6454	ASSEDIC	120,00 €	120,00 €
6455	Assurances personnel + CNAS	7 050,00 €	7 700,00 €
6456	Versement au FNCSF	0,00 €	0,00 €
6458	contributions sociales	250,00 €	270,00 €
6471	Prestations FNAL	100,00 €	100,00 €
6488	IRS pour formation CESF	0,00 €	0,00 €
CHAP 12	CHARGES DE PERSONNEL	140 820,00 €	147 700,00 €

BUDGET PRIMITIF CCAS 2024

BUDGET CCAS - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 EN FONCTIONNEMENT

Les chiffres mentionnés au CA 2024 font état de la situation au 19/02/2024

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

Il est également prévu la location à l'année par le CCAS d'un appartement de Manche Habitat à la résidence Beauséjour, pour avoir un logement d'urgence : coût de 281,86 €/mois plus les charges, ce qui ferait environ 4 000 €/an. Cela est pris sur le budget du CCAS.

Le projet de budget 2024 s'appuiera sur une subvention de la ville de 208 000 € (220 000 € en 2023).

BP 2023 : 237 996,39 € (221 550,00 € + 16 446,39 € d'excédent antérieur reporté).

BP 2024 : 244 896,65 € (211 700 + 36 196,65) € d'excédent antérieur reporté).

• Chapitre 0.02 – Excédent antérieur reporté

Le montant de l'excédent antérieur reporté 2023 est de 36 196,65 €

- **Chapitre 013 - Atténuation de charges**

BP 2023 : 0 € CA 2023 : 11 524,14 € BP 2024 : 0 €

- **Chapitre 70 - Produit des services**

BP 2023 : 0 € CA 2023 : 2 895,67€ BP 2024 : 0 €

- **Chapitre 74 - subvention de fonctionnement de la ville et autres organismes**

BP 2023 : 224 000 € CA 2023 : 222 678,22 € BP 2024 : **208 000 €**

Ce poste de recettes représente le cœur du fonctionnement du budget. Il est constitué de la subvention de la ville.

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**

BP 2023 : 1 300 € CA 2023 : 2 606,09€ BP 2024 : **1 500 €**

- **Chapitre 77 – Produits exceptionnels**

BP 2023 : 250 € CA 2023 : (mandats annulés) 2 342,70 € BP 2024 : **200 €**

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

Pour rappel, le projet de budget 2024 s'appuiera sur une subvention de la ville de 208 000 €.

BP 2023 : 220 000 € CA 2023 : 222 678,22 € BP 2024 : **208 000 €**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Solde d'exécution N-1 reporté

BP 2022 : 0 €

BP 2023 : 0 €

• Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce poste de dépenses est constitué des chapitres 60 « Achats », 61 « Services extérieurs », 62 « Autres services extérieurs (dont les repas des aînés) » et 63 « Impôts et taxes ».

Chapitre 60 « Achats » :

BP 2023 : 4 610 €

CA 2023 : 4 567,46 €

BP 2024 : **5 360 €**

Chapitre 61 « Services extérieurs » :

BP 2023 : 21 850 €

CA 2023 : 13 939,04 €

BP 2024 : **24 789,65 €**

Chapitre 62 « Autres services extérieurs (dont les 3 repas des aînés) :

BP 2023 : 26 800 € CA 2023 : 25 965,02 € BP 2024 : **28 750 €**

Chapitre 63 « Impôts et taxes » :

BP 2023 : 600 € CA 2023 : 0 € BP 2024 : **200 €**

Total Chapitre 11 :

BP 2023 : 53 860 € CA 2023 : 44 471,52 € BP 2024 : **59 099,65 €**

• Chapitre 012 – Charges de personnels

Il est constitué des chapitres 62 « Autres services extérieurs », 63 « Impôts et taxes », et 64 « Charges de personnel ».

Chapitre 62 « Autres services extérieurs :

BP 2023 : 0 € CA 2023 : 0 € BP 2024 : 0 €

Chapitre 63 « Impôts et taxes » :

BP 2023 : 2 300 € CA 2023 : 1 897,17 € BP 2024 : **2 300 €**

Chapitre 64 « Charges de personnel » :

BP 2023 : 143 520 € CA 2023 : 142 846,17 € BP 2024 : **147 910 €**

Total Chapitre 12 :

BP 2023 : 145 820 € CA 2023 : 144 743,64 € BP 2024 : **150 210 €**

• **Chapitre 0.22 – Dépenses imprévues (au BP 2023 mais n'existe plus en M57)**

BP 2023 : 2 321,78 € CA 2023 : 0 €

• **Art 0.23 – Virement en investissement**

BP 2023 : 0 € CA 2023 : 0 € BP 2024 : **0 €**

➤ Sert pour l'achat de petit mobilier de bureau, de reliures pour les délibérations, de matériels informatiques et logiciels, mobilier en tant que de besoin mais aussi pour financer les travaux éventuels. Il y a cependant assez de recettes liées aux amortissements, pour se passer de virer de l'argent du fonctionnement vers l'investissement.

• **Chapitre 42 – Opération d'ordre de transfert : pas de modifications**

Ce poste de dépenses est consacré aux écritures d'ordre (amortissement des immobilisations).

BP 2023 : 2 721,14 € CA 2023 : 650,45 € BP 2024 : **1 838 €**

• **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Ce poste de dépenses constitué entre autres par les secours d'urgence, les aides aux personnes, l'aide à la cantine, les subventions aux associations, le chéquier « Saint'H » pour l'accès au sport, à la culture et aux loisirs pour les jeunes de la commune nouvelle âgés de 5 à 11 ans mais aussi le fond social écolier.

Pour rappel, depuis le BP 2019, il y a également environ 10 000 € de dépenses supplémentaires relatives au versement des subventions de l'ex CDC transférées à la commune mais qui relevant du volet social, sont plus naturellement à la charge du CCAS.

BP 2023 : 17 000 € CA 2023 : 18 179,67 € BP 2024 : **18 400 € dont 16 968 € à l'article 6574, subventions aux associations.**

• **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : intérêts moratoires, remboursement trop perçu...**

BP 2023 : 0 € CA 2023 : 0 € BP 2024 : 0 €

*

BUDGET CCAS - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 EN INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes stables pour le budget 2024.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour financer le peu d'investissement de l'année 2024, la ligne de conduite à tenir serait la suivante :

- Autofinancer les opérations d'investissement votées, sans recourir à l'emprunt (*sachant que le résultat du CA 2023 s'élève à 116 777,28 €, dont 115 000 € issus de la vente de l'immeuble du 32 rue de Mortain, bloqués sur le compte du trésor public*) et **1 838 €** pour l'amortissement des immobilisations, qui proviennent directement du budget de fonctionnement)

BP 2023 : 134 885,66 €

CA 2023 : 822,13 €

BP 2024 : **128 615,28 €**

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BP 2023 : 134 885,66 € CA : 2023 : 6 209,37 € BP 2024 : 128 615,28 € (dont 115 000 € d'immobilisations financières de la vente de l'immeuble du 32, rue de Mortain).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2024, la somme sera répartie comme suit :

- **Opération 100 - Mobiliers, Matériels :**
Concessions et droits similaires : 2 500 € ; Matériel de bureau et informatique : 3 115,28 € ; Reliure registre délibérations... : 1 300 € ; Mobilier : 1 700 € ; Autres immobilisations : 5 000 € ;
Total de l'opération 100 : 11 015,28 €
- **Opération 101 - Bâtiment : 0 €**
- **115 000 € d'immobilisations financières de la vente de l'immeuble du 32, rue de Mortain.**

Monsieur le Président invite les membres du Conseil d'Administration à débattre des orientations budgétaires proposées pour l'année 2024 dans ce rapport d'orientation budgétaire, dont il sera à l'issue, pris acte par un vote des Administrateurs du CCAS.